



Communiqué de presse

20 février 2009

## **L'UNAPL s'élève contre la disposition de guichet unique du projet de loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires »**

**D'après cette disposition, les professionnels de santé ne feraient pas partie du secteur socio-économique des entreprises de profession libérale.**

D'après l'article 26 et l'amendement déposé n° 1739 de la loi actuellement débattue à l'Assemblée Nationale, **il est envisagé la mise en place d'un guichet unique d'aide à l'installation des professionnels de santé.**

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL), organisation interprofessionnelle représentative, fédérant 63 syndicats professionnels représentatifs du monde de la santé, du droit, de la technique et du cadre de vie **s'interroge sur la volonté du gouvernement de créer un guichet unique pour les professionnels libéraux de santé alors que des structures techniques d'aide à l'installation existent déjà depuis plus de dix ans dans des régions.**

Mis en place par l'UNAPL, les Offices régionaux d'information, de formation, de formalité des professions libérales (ORIFF-PL) sont **des structures de type « guichet unique »** qui agissent :

- **en faveur des futurs des professionnels libéraux :**
  - en les informant sur l'environnement socio-économique territorial du lieu de création ou de la reprise d'une activité de profession libérale,
  - en les informant sur les structures juridiques de la création d'une entreprise de profession libérale et sur cette dynamique entrepreneuriale (gestion, fiscalité, régime social, obligations et responsabilité professionnelle...),
  - en aidant et en accompagnant le créateur ou le repreneur d'une profession libérale durant ses premières années d'activité et en l'orientant vers les professionnels du conseil en entreprise,
- **en direction des régions :**
  - en identifiant les professions libérales en tant qu'acteurs économiques et sociaux,
  - en menant des études et des expertises sur ce secteur d'activités au niveau régional,
  - en apportant les données sur les bassins de vie, les bassins d'activité d'un département,
  - en liant des partenariats avec les Institutions régionales,

Les ORIFF-PL éditent, chaque année, un guide d'installation ([www.unapl.org](http://www.unapl.org), [www.forma-pl.org](http://www.forma-pl.org)) ainsi que des repérages de conjoncture pouvant être utilisés par les porteurs d'un projet entrepreneurial en profession libérale afin d'évaluer l'environnement socio-économique de leur région d'implantation.

En revanche, depuis dix ans, les ORIFF-PL n'ont jamais pu lier de partenariat ni avec les Universités, ni avec les CPAM, ni avec d'autres institutions, afin d'apporter aux jeunes, qu'ils soient **professionnels libéraux de santé** ou d'autres professions libérales, leur expertise pour la création ou la reprise d'une entreprise de profession libérale. L'UNAPL le regrette.



Tout comme l'UNAPL regrette que le gouvernement ne regarde pas l'existant dans notre secteur socio-économique car **les ORIFF-PL sont totalement adaptés au projet de guichet unique pour tous les futurs professionnels libéraux de santé.**

L'UNAPL milite depuis de nombreuses années pour la mise en place d'un guichet unique interprofessionnel **dans le domaine de l'information et de la formation à la création de leurs entreprises.**

#### **A propos de l'UNAPL**

L'UNAPL regroupe 63 organisations syndicales représentatives de toutes les professions libérales, soit plus de 600 000 entreprises libérales des secteurs du droit, de la santé, de la technique et du cadre de vie. Ce secteur économique représente le quart des entreprises françaises et 9% de l'emploi total du secteur privé.

#### **Contact presse**

Servane Magnan/Claire Flin– H&B Communication

01 58 18 32 47 – 06 82 92 94 43

[s.magnan@hbcommunication.fr](mailto:s.magnan@hbcommunication.fr)